

**Question écrite posée par PhiTrust Proxy Active Investors France,  
détenteur de 1 941 actions**

**Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2018**

En tant qu'investisseur responsable actionnaire, nous estimons qu'il est indispensable que le groupe contribue aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris signé en 2015 à la suite de la COP21, en s'engageant à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui soient ambitieux, significatifs, cohérents avec ses activités, et a minima alignés avec la trajectoire « 2 degrés » reconnue comme indispensable par la communauté internationale.

Or, votre société ne participe pas à ce jour à l'initiative des « Science Based Targets » qui instaure un contrôle scientifique de la conformité du scénario de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise, en fonction de ses métiers, en lien avec les objectifs de l'Accord de Paris de limitation à 2° du réchauffement climatique.

Parmi les sociétés appartenant à l'indice CAC40, dix-sept ont déjà adhéré à cette initiative.

Pouvez-vous donner les raisons pour lesquelles la société n'a pas adhéré à cette initiative et s'il est envisagé qu'elle y adhère au cours de l'exercice 2018 ?

**Réponse du Conseil d'administration :**

Depuis plus de 10 ans, AccorHotels se fixe des objectifs de réduction de sa consommation d'énergie et de son empreinte carbone et met en place des plans d'actions opérationnels, qui ont conduit à des résultats significatifs : 5,5% de réduction de son intensité énergétique entre 2006 et 2010 ; suivi d'une réduction de 6,2% de son intensité carbone entre 2011 et 2015.

Dans le cadre de son programme actuel Planet 21 | 2016-2020, le Groupe s'est concentré sur une échéance court terme avec un objectif de réduction de 5% entre 2015 et 2018. Cet objectif est d'ores et déjà atteint, suite à une réduction de son intensité carbone de 3% en 2016, puis à nouveau de 2% en 2017.

AccorHotels se montre pleinement mobilisé dans la maîtrise de sa trajectoire carbone à long terme également, et a notamment signé fin 2017 le « French business Climate Pledge ». Par ce geste, Le Groupe concrétise son engagement à s'inscrire dans l'Accord de Paris. De nombreuses actions et pilotes sont actuellement conduits dans nos hôtels pour accroître leur performance carbone, et préparer des ruptures technologiques permettant de tendre progressivement vers une neutralité carbone. Beaucoup de ces actions sont décrites dans notre document de référence 2017, au chapitre 2.7.1.

Enfin, AccorHotels travaille actuellement à prolonger sa stratégie « carbone » dans une approche type « Science Based Targets » visant à définir une trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre compatible avec un réchauffement climatique limité à 2 degrés. Le résultat de ces travaux va conduire à la fixation d'objectifs ambitieux pour le Groupe AccorHotels à moyen et long terme, qui devraient être rendus public en 2019.